



## Introduction

Le cyberharcèlement est une forme d'agression en ligne qui peut toucher n'importe qui. Cette fiche permet de comprendre le phénomène et ses ramifications, ainsi que de connaître les lois et recours pour intervenir et s'en protéger.

## Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

### DÉFINITIONS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

- **Actes répétés d'agression psychologique** commis par un individu, ou par un groupe d'individus, qui rejoint ses victimes par l'intermédiaire du réseau Internet, du courriel, de la messagerie instantanée ou textuelle.
- Le mot désigne une **forme d'intimidation psychologique cachée, transmise par différents moyens de communication électroniques** comme les cellulaires, les sites Web et les blogues, les bavardoirs, les jeux de rôle ou d'aventure à utilisateurs multiples et les profils en ligne.
- L'envoi ou l'affichage d'**images ou de messages textuels cruels ou insultants**, par le biais d'Internet ou d'un autre dispositif de communication numérique.

## Cyberintimidation ou cyberharcèlement ?

La cyberintimidation consiste généralement en des messages électroniques qui **intimident ou menacent** leur destinataire.

Le cyberharcèlement désigne l'utilisation répétée d'un moyen de communication électronique afin de **harceler ou d'effrayer** une autre personne.

*Source : Définitions issues du « Rapport la cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans au Canada » Statistique Canada, décembre 2016.*

## La cyberviolence

« La cyberviolence se définit comme un **acte agressif, intentionnel**, perpétré par un individu ou un groupe **aux moyens de médias numériques** à l'encontre d'une ou plusieurs victimes »

*Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, République Française, « Guide de prévention de la cyberviolence entre élèves », novembre 2016*

## Conflit ou cyberharcèlement ?

### BALANCE DU POUVOIR

- Chantage ou menaces
- Nombre
- Statut social



- Honte
- Solitude
- Faible popularité

### À QUEL MOMENT EST-CE QU'UN CONFLIT DEVIENT DU HARCÈLEMENT ?

L'une des principales distinctions tient au fait que les personnes impliquées ont sensiblement le même « pouvoir social ». Si une majorité appuie l'une des personnes impliquées, ou si un autre événement vient faire baisser le pouvoir social, le conflit peut facilement se transformer en harcèlement

### Cyberharcèlement direct ou indirect



Privé et destiné à une seule personne



Humiliation ou attaque publique

### Les différentes formes de cyberharcèlement

- La provocation
- Le partage d'image ou vidéo humiliante
- Les commentaires haineux
- La diffamation
- Subtiliser l'identité de quelqu'un
- Partager des photos ou vidéos de nature privée suite à une rupture
- Envoyer des messages répétés
- Envoyer des menaces
- Surveillance et contrôle

### Facteurs aggravants du réseau Internet

- Le sentiment d'anonymat
- La pérennité des faits
- L'absence d'empathie
- Le niveau d'accessibilité

## Comment réagir face au cyberharcèlement ?



### LE TÉMOIN DES FAITS

- Est-ce que je connais toute l'histoire ?
- Suis-je en train de changer la balance du pouvoir dans un conflit ?
- Quelle est la meilleure façon d'aider ?
- Prendre une capture écran afin de garder des preuves.
- Contactez la victime en privé pour lui apporter votre soutien.
- Afficher un commentaire positif en réponse aux négatifs.
- Écrire en privé à l'agresseur pour lui demander d'arrêter le comportement.
- Signaler le comportement auprès de la plateforme.



### LA VICTIME

- Ne pas répondre.
- Recueillir des preuves (captures d'écran).
- Favoriser une conversation en face à face.
- Demander à l'harceleur d'arrêter en privé.
- Parler à un proche.
- Contacter une ressource pour obtenir du soutien.



### LA PERSONNE PUBLIQUE

- Comment est-ce que je me sentirais si ces commentaires m'étaient adressés ?
- Est-ce que je dirais la même chose si je me retrouvais face à face avec cette personne et devant sa famille ?
- Est-ce que ce qui est dit est une attaque personnelle ou un débat constructif ?
- Refuser de partager des images négatives.
- Signaler le comportement auprès de la plateforme.



### LE CONFIDENT

- Écouter et valider les émotions.
- Éviter de blâmer la victime.
- S'informer de la situation (personne connue ou inconnue, la fréquence et etc).
- Encourager à ne pas se venger.
- Encourager à recueillir des preuves (captures d'écran).
- Accompagner dans les démarches (juridiques ou autres).
- Favoriser la résilience.

## Quels sont les droits et les recours à connaître pour se protéger ?



### PERSONNE CONNAISSANT LA VICTIME

- Recueillir des preuves.
- Demander en privé d'arrêter le comportement (victime ou le confident qui fait la démarche).
- Demander au site web de retirer la photo compromettante (dans le cas échéant).
- Faire un signalement milieu de travail ou école si pertinent (s'informer des politiques de l'établissement au préalable).
- Faire un signalement sur le réseau social, le jeu en ligne ou n'importe quelle plateforme où le harcèlement est commis. Assurez-vous d'indiquer que le harcèlement est une violation des conditions et règlements du site Web.
- Faire un signalement à la police : si le harceleur menace de lui faire du mal, fait craindre pour sa sécurité ou s'il essaie de faire chanter (extorsion).



### PERSONNE NE CONNAISSANT PAS LA VICTIME, MAIS ÉTANT TÉMOIN DES FAITS

- Conserver des preuves du harcèlement avant de bloquer ou de masquer son harceleur.
- Bloquer ou masquer.
- Signaler.
- La prochaine chose à faire est de signaler le harceleur aux administrateurs du réseau social ou des plateformes où a lieu le harcèlement.
- Faire un signalement à la police : si le harceleur menace de lui faire du mal, fait craindre pour sa sécurité ou s'il essaie de faire chanter (extorsion).

## Comment consigner les preuves :

L'organisme Without my Consent (sans mon consentement) suggère de recueillir des preuves au moyen d'un tableau à six colonnes aux critères suivants :

1. **La date** : Indiquez quand le geste a été commis.
2. **Ce qui s'est passé** : Soyez aussi clair et précis que possible. Par exemple, « Il m'a envoyé quatre textos me menaçant de me faire du mal : [copier-coller les textos] ».
3. **Les preuves que le harcèlement a eu lieu** : Textos, courriels, captures d'écran, etc. Faire des copies de sauvegarde à plusieurs endroits.
4. **Qui vous croyez être le responsable** : Identifiez la personne que vous pensez être responsable de chaque incident et pourquoi.
5. **Les preuves qui incriminent l'auteur du harcèlement** : Les raisons qui vous font croire que cette personne est responsable. Certaines peuvent être évidentes (son nom est dans son adresse courriel), alors que d'autres nécessitent des recherches plus poussées (références à un événement qui s'est déroulé pendant une séance de jeu en ligne dans laquelle les deux personnes impliquées étaient présentes).
6. **Les preuves qui vous manquent** : Si vous estimez qu'il vous manque des preuves dans les colonnes 3 et 5, indiquez ce qu'il vous faudra récolter ici.

## Ressources pour aller plus loin ou aider une personne victime de harcèlement

### Le projet Décllic

Site web : [projetdecllic.ca](http://projetdecllic.ca)

### Arrondissement pour le Québec entier

Site web : [arrondissement.com](http://arrondissement.com)

### 211 pour la région de la capitale nationale

Site web : [211quebecregions.ca](http://211quebecregions.ca)

### 211 pour la grande région métropolitaine

Site web : [211qc.ca/repertoire](http://211qc.ca/repertoire)

### Écoute entraide – Public cible toute personne qui vit des moments difficiles

Site web : [ecoute-entraide.org/ligne-decoute/](http://ecoute-entraide.org/ligne-decoute/)

Téléphone : 1 855 365-4463 8 h 00 à 22 h 00 7 jours sur 7

### Jeunesse j'écoute – Public cible jeunes

Site web : [jeunessejecoute.ca](http://jeunessejecoute.ca)

Textos : 686868 24h/7

Téléphone : 1-800-668-6868 24h/7

### Tel Jeunes – Public cible jeunes

Site web : [teljeunes.com](http://teljeunes.com)

Textos : 514 600 1002 8H00 à 22h30

Téléphone : 1 800 263 2266 24h/7

### SOS Violence conjugale – Public cible victimes de violence conjugale et à l'ensemble des personnes concernées par cette problématique.

Site web : [sosviolenceconjugale.ca](http://sosviolenceconjugale.ca)

Téléphone : 1 800 363-9010 24h/7

**Continuez à apprendre sur [alphanumerique.ca](http://alphanumerique.ca) !**

